

A

( N<sup>o</sup> 108. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 19 JANVIER 1849.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

Rapports faits, au nom de la commission, par M. MOREAU.

---

#### I.

*Demande du sieur FERDINAND-ISIDORE CHANTRAINE.*

MESSIEURS,

Le sieur Ferdinand-Isidore Chantraine, lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment des cuirassiers, est né à Wasseiges (province de Liége), le 20 juin 1807, de parents belges.

Il a perdu la qualité de Belge, en vertu de la loi du 22 septembre 1835, en restant, après le 1<sup>er</sup> août 1831, au service de la Hollande, alors en guerre avec la Belgique; il ne peut donc, aux termes de l'art. 2 de la loi du 27 septembre 1835, obtenir la grande naturalisation.

Le pétitionnaire fut incorporé le 18 avril 1826, au 10<sup>e</sup> régiment de lanciers; à la révolution de 1830, il avait le grade de maréchal-des-logis dans le même corps; une maladie l'empêcha de rentrer alors en Belgique et ce ne fut que le 21 avril 1835 qu'il fut congédié à sa demande du service des Pays-Bas.

Revenu dans ses foyers, il prit volontairement du service le 22 juin de la même année, comme maréchal-des-logis dans le 1<sup>er</sup> régiment des cuirassiers.

Sa bonne conduite et le zèle qu'il déploie dans le service, lui ont acquis l'estime de ses chefs et lui valurent le grade de sous-lieutenant le 17 mai 1835; il fut nommé le 13 juillet 1837, sous-lieutenant adjudant-major, grade qu'il occupa jusqu'au 19 juillet 1845, époque à laquelle il fut promu au rang de lieutenant-adjudant-major; un arrêté royal du 21 novembre 1846 l'a déchargé de ses fonctions d'adjudant-major.

Il conste des pièces produites que la conduite du pétitionnaire est irréprochable, qu'il jouit de la confiance de ses chefs et que les autorités sont d'avis qu'il y a lieu de lui accorder la naturalisation ordinaire.

*Le Rapporteur,*  
MOREAU.

*Le Président,*  
DE LEHAYE.

## II.

*Demande du sieur THÉODORE-CHARLES-ANTOINE CATTEAU.*

MESSIEURS,

Le sieur Théodore-Charles-Antoine Catteau, éclusier à la 31<sup>e</sup> écluse du canal de Charleroy, est né à Tourcoing (France), le 18 octobre 1792. Il habitait Lille lorsque la révolution belge éclata. A cette époque il quitta la France et prit du service en Belgique, où il combattit pour l'indépendance nationale, en novembre 1830, dans les affaires qui eurent lieu près de Meerssen et sous les murs de Wick.

Il a servi comme adjudant-sous-officier au 1<sup>er</sup> bataillon du 5<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied jusqu'en septembre 1831, époque à laquelle il a été autorisé à quitter le service militaire.

La conduite du pétitionnaire a toujours été, d'après les certificats qu'il a fournis, à l'abri de tout reproche, et l'autorité judiciaire, qui a été consultée, a émis un avis favorable sur sa demande.

*Le Rapporteur,*  
MOREAU.

*Le Président,*  
DE LEHAYE.

## III.

*Demande du sieur JACQUES-HENRI DE COTE.*

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Domessin (Sardaigne), le 20 juin 1794 ; après avoir voyagé pendant plus de vingt années en qualité de domestique de différentes personnes, il est venu habiter la Belgique, où il s'est marié, en 1831, avec une femme belge dont il a cinq enfants.

Il tient aujourd'hui un petit commerce de tabac et d'épiceries et est employé provisoirement à la bibliothèque royale.

La Chambre a déjà pris en considération sa demande en naturalisation ; mais, pendant qu'il sollicitait l'enregistrement gratis de ses lettres, le terme fatal pour les lever a expiré et il a encouru la déchéance.

Il résulte des pièces annexées au dossier que le pétitionnaire a une bonne conduite, et les avis des autorités qui ont été consultées sont favorables.

*Le Rapporteur,*  
MOREAU.

*Le Président,*  
DE LEHAYE.